



ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

Point d'information - 29 avril 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, ADN Tourisme a initié un chantier réunissant des structures représentants de son réseau d'adhérents afin que, de façon collaborative, des recommandations spécifiques pour vous accompagner dans la possibilité d'une réouverture et reprise d'activités de vos structures.

Cette réflexion, associée aux 15 propositions envoyées par la Fédération au Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne, ont servi de base, avec les contributions des acteurs du tourisme, aux annonces de l'Etat qui seront faites en plusieurs temps concernant ce secteur:

- Comité de filière tourisme du 5 mai présidé par Jean-Baptiste Lemoyne,
- Comité interministériel du tourisme du 14 mai présidé par Edouard Philippe,
- Annonces du Président de la République concernant spécifiquement l'activité touristique fin mai.

A partir de ce travail, ADN Tourisme a élaboré un Guide de bonnes pratiques et une Charte des Offices de Tourisme. **Ces deux documents seront largement diffusés après une phase de concertation, validation et amendements éventuels notamment du Ministère du Travail et du service juridique de la Fédération.**

1/ Le Guide de bonnes pratiques

Il a pour objectif d'accompagner les adhérents dans leurs actions pour aider à définir une nouvelle organisation adaptée à l'accueil des salariés et des visiteurs, mais également à les aider dans l'accompagnement des socio-professionnels.

Chaque structure décidera bien entendu des modalités de sa réouverture dès confirmation de la date d'autorisation.

Ces « bonnes pratiques » n'ont pas vocation à se substituer aux directives réglementaires, mais bien de partager au sein de notre réseau des suggestions ou initiatives issues du terrain selon les objectifs suivants :

- veiller à la sécurité sanitaire de chacun des visiteurs et des salariés

- rassurer la clientèle touristique sur l'ensemble des territoires,
- maintenir la qualité de service de notre réseau,
- assurer la continuité des missions menées,
- poursuivre à l'échelle du territoire, les actions de promotion de la destination, de commercialisation en lien avec les partenaires et prestataires, d'animation et événementiel selon les autorisations délivrées.
- accompagner les meublés de tourisme à mettre en place des bonnes pratiques pour la réouverture de leurs hébergements. (travail en cours)

2/ La Charte d'engagement

Elle concerne plus spécifiquement les Offices de Tourisme afin de communiquer sur les principales garanties (elles-mêmes déclinées en engagements) vis-à-vis des clients :

- un accueil professionnel répondant aux obligations sanitaires
- un conseil, des services et des offres adaptés aux besoins et aux contraintes sanitaires

Cette communication volontaire des Offices est privilégiée, à ce stade, par rapport à un label ou une certification. Nous demandons cependant que la démarche engagée puisse être validée par un sigle national distinctif.

Vous assurant de notre mobilisation,

L'équipe d'ADN Tourisme

Le contenu de ce message est exclusivement réservé aux adhérents d'ADN Tourisme pour leur propre usage. Nous vous remercions de ne pas le diffuser sans autorisation de la Fédération.

ADN Tourisme
15 avenue Carnot 75 017 Paris -
Tél: 01 44 11 10 30 - Fax: 01 45 55 99 50

Cet e-mail a été envoyé à direction@iroise-bretagne.bzh, cliquez [ici](#) pour vous désabonner .